Front de l'Est

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

pavoisée, la population portait des habits de fêtes nationaux.

Dès le matin, les cloches sonnaient pour appeler au service divin les fidèles qui affluaient dans les églises de toutes les confessions. Le même jour se clôturaient les travaux préparatoires pour la création de l'œuvre de la jeunesse de la Ruthénie blanche.

Plus de 22.000 partisans ont trouvé la mort au Monténégro

Berlin, 29 juin. — Les pertes infligées par les troupes allemandes et alliées aux bandits du Monténégro, pertes qui avaient été préliminairement évaluées à 12.000 morts, sont beaucoup plus importantes, ainsi qu'il résulte des dernières constatations.

Des milliers de bandits qui périrent des suites du typhus ont été trouvés ensevelis dans des fosses communes.

Un médecin qui avait été emmené par les bandits et qui est tombé aux mains des troupes allemandes, a déclaré que 10.000 hommes au moins étaient morts du typhus.

De ce fait, les bandits du Monténégro ont perdu, rien qu'en tués, plus de 22.000 hommes.

UN COMMISSAIRE CHARGÉ DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME EST LACHEMENT ASSASSINÉ A PARIS

M. Paul Tissot, commissaire aux renseignements généraux, chargé de la répression des attentats communistes, venait de quitter son domicile et se trouvait dans le bois de Vincennes, près du jeu de boules lorsqu'il fut dépassé par un cycliste qui descendit de machine peu après et feignit de relacer son soulier. M. Tissot l'ayant rattrapé, l'homme se laissa passer puis, à bout portant, lui tira deux coups de revolver dans le dos, avant de prendre la fuite.

M. Tissot est décédé peu après à la Maison de santé des gardiens de la paix.

NOUVELLES DU MONDE

LES PROFITEURS DE GUERRE EN ANGLETERRE

Genève. — La revue anglaise « New Leader » s'insurge contre les bénéfices scandaleux réalisés par les compagnies de constructions maritimes travaillant pour la défense nationale.

« Le gouvernement, écrit-elle, a toujours déclaré qu'en Angleterre, il n'y avait pas de profiteurs de guerre. Rien n'est plus faux, puisqu'il résulte des données fournies par la Cour des comptes que les chantiers maritimes anglais ont, en construisant de nouveaux navires de guerre, réalisé des bénéfices allant jusqu'à 90 % net.

PARCE QU'ILS DEPLAISAIENT A STALINE !...

Berlin, 29 juin. — Deux membres du ministère des affaires étrangères des Etats-Unis ont été relevés de leurs fonctions par le président Roosevelt. On signale à Berlin que ces fonctionnaires passaient pour être adversaires d'une politique trop favorable aux Soviets. Il s'agit de M. Ray Atherton, qui, comme on l'a déjà annoncé, a été renommé ambassadeur au Canada, et de l'ancien ambassadeur des Etats-Unis à Moscou, M. Henderson, qui faisait partie antérieurement de l'ambassade des Etats-Unis à Moscou, qui a été chargé de la gestion des affaires en Iran.

Selon toutes apparences ces mutations ont eu lieu à l'instigation de Staline. Telle est toutefois l'impression des milieux politiques de Berlin, d'après les informations qui leur sont parvenues.

POUR DÉFENDRE LA FAMILLE FRANÇAISE

Éducation et famille

Si l'on veut placer réellement l'institution familiale à la base du redressement national, il est de toute nécessité de mettre l'accent sur le respect des droits éducatifs de la famille.

Ces droits, comme tous les droits, sont la contre-partie de devoirs. On ne manquera pas dès lors de faire bruyamment état de certaines défaillances familiales. Et l'on dira que la famille, ayant failli à ses devoirs d'éducatrice, ne peut plus, désormais, prétendre exercer ses droits.

Il y a ici une erreur dont il faut faire justice.

Ne se trouve-t-il plus, sur notre sol de France, de familles restées saines, averties aussi et pleinement conscientes des obligations, des responsabilités qui pèsent sur le père, sur la mère, dès le lendemain de la naissance de l'enfant et jusqu'à son établissement ? Ne voit-on pas au contraire, dans des foyers bien gardés, des dévouements magnifiques s'exercer autour des générations qui montent ?

Il y a sans doute, chez certains parents des déficiences. Mais on en trouve d'aussi graves chez certains professionnels de l'éducation, auxquels pourtant l'on aura fait largement confiance. Jettera-t-on pour autant la pierre à tout le corps enseignant ? Que l'on veuille donc bien cesser de rendre l'ensemble des familles responsables des défaillances de quelque-unes.

Il y aurait, d'ailleurs, moins de déficiences chez les pères et chez les mères si tant de complicités extérieures, tant d'excitations ne les avaient provoquées. Elever des enfants dans le bain de laideur, d'égoïsme, de petitesse et d'inconduite générale où le pays était hier encore plongé était pour des parents dignes de ce nom une véritable gageure et une lutte de tous les instants. Il ne faut pas s'étonner des déficiences en de telles conditions, en une telle atmosphère. Il faut admirer qu'elles n'aient été ni plus graves, ni plus générales.

Contre les assauts qu'elle a subis de tous côtés, dans l'ensemble, la famille française a tenu.

Qu'on le veuille ou non, en tant que puissance éducatrice, la famille est irremplaçable. L'ordre naturel exige qu'il en soit ainsi.

Supposons le père, la mère, complètement dessaisis de toute action sur l'enfant ? Qui les remplacera ? L'Etat, la profession et la corporation, les mouvements de jeunes, le corps enseignant, les assistantes sociales.... Nous ne nions nullement la bonne volonté des uns et des autres. Nous leur accordons au surplus quelque compétence, chacun dans sa sphère et à la condition de n'en point sortir. Mais le résultat ne sera que fragmentaire et déficient.

Ce qu'il faut, c'est inspirer à tous les pères, à toutes les mères, une juste et haute conscience de leur mission. Loin de vouloir les en déposséder, il faut par tous les moyens leur apprendre à la bien remplir. Cet enseignement doit commencer très tôt. Il faut, en particulier, inspirer aux jeunes le goût et l'amour anticipé de leur future foyer, les armer sur le plan spirituel et moral d'abord et aussi sur le plan pratique, disons même technique, pour qu'ils en fassent un sanctuaire, une école, un centre de vie et d'épanouissement. Il faut surtout refaire des épouses et des mères, ce qui requiert une préparation dès l'école.

Notre relèvement national est à ce prix. C'est dans les familles qu'il se fera, mais dans des familles ramenées à une haute compréhension de leur tâche.

HENRI DAVID.

Nouvelles de France

La France a encore de belles familles

Langres. — Mme Jeanne Helle, cultivatrice à Saint-Broingt-les-Fosses, vient de mettre au monde son dix-septième enfant. Sur ses neuf garçons et huit filles, ceux qui sont en âge de travailler collaborent à l'exploitation de la ferme paternelle.

Sanctions sévères contre les complices des réfractaires au S.O.T.

Vichy, 29 juin. — Le préfet régional de Lyon a pris des sanctions sévères contre certaines personnes coupables d'avoir caché des jeunes gens qui voulaient se soustraire à leurs obligations. Il a infligé des amendes variant de 10.000 à 25.000 francs.

Une femme condamnée à mort a été exécutée

A la Maison d'arrêt de Chalon-sur-Saône, une femme a été exécutée. Elle avait été condamnée le 20 octobre 1942 pour avoir tué son mari et l'avoir enterré dans son jardin.

"Le soleil ne vient jamais chez nous"

et Michel a toussé tout l'hiver. Sa maman songe déjà à l'hiver prochain avec angoisse

IL FAUT QUE CE PETIT PARTE EN VACANCES ! CELA DEPEND DE VOUS :

Achetez au facteur ou dans les P.T.T. des bons de solidarité pour LES COLONIES DE VACANCES.

SAUVONS LES ENFANTS DES VILLES

— Le tribunal militaire de Genève a condamné un Français, René Bernard, âgé de 22 ans, qui pour échapper au travail obligatoire en Allemagne, avait franchi clandestinement la frontière suisse, et avait à répondre du meurtre d'un garde-frontière, à douze années de réclusion.

CERERIF

Farines composées sucrées, étudiées spécialement p' enfants

CHRONIQUE RÉGIONALE

LES RATIONS DE JUILLET

PAIN. — Sans changement.

Pouvoir d'échange des tickets chiffrés :
— Pour 100 gr. = 75 gr. de farine ou 100 gr. de pain d'épices.
— Pour 100 gr. = 100 gr. de biscuits ou biscottes.
— Pour 350 gr. = 250 gr. semoule, fécule, etc...

LAIT. — Sans changement.

Rationnement hebdomadaire

VIANDE. — Centres urbains, 120 gr., centres ruraux, 90 gr.; M. T. M. centres urbains et ruraux, 400 gr.

Rationnement mensuel

POMMES DE TERRE. - PRIMEURS E. J 1, J 2, J 3, A. V Centres urbains. — Commande: C U 10. — Perception : C U 15, C U 16, C U 17, C U 19, C U 20, C U 21. Chaque ticket : 1 kilo.

M., M T., centres urbains — Commande: C U. 10 — Perception: CU 15, C U 16, C U 19, C U 20. Chaque ticket: 2 kgs. — C U 17, C U 21. Chaque ticket: 500 gr.

M. M T. centres ruraux — Commande: C R 50. — Perception: C R 51, CR 52, C R 53, C R. 55, C R 56, C R 57, C R 59, C R 60. CR 61: chaque ticket 1 kilo.

N. B. — Les pommes de terre primeurs ne sont délivrées que par les commerçants des centres urbains.

Les pommes de terre de consommation restant à percevoir sont remplacées par des légumes secs. — Certains tickets des cartes de pommes de terre mises en service pour la campagne 1942-43 n'ont pu être livrés. En conséquence, il a été décidé d'honorer les tickets encore en possession des consommateurs par des légumes secs dans les proportions ci-après :

1° Carte d'approvisionnement. — a) Ticket « F » des centres urbains et ruraux qui donne droit à la perception de 12 kgs 500 de pommes de terre sera honoré par 2 kgs 500 de légumes secs.

b) Il en sera de même pour le ticket « G ».

c) Ticket « H » des centres urbains qui donne droit à la perception de 3 kgs de pommes de terre, à la condition d'être coupé avec le ticket-lettre « B » de la carte d'alimentation générale catégorisée C U du mois de mai, sera honoré par 600 gr. de légumes secs contre remise de deux coupons sus-visés.

2° Carte de rationnement. — (a) Chacun des tickets chiffrés de la carte de rationnement qui n'a pu être honoré par 3 kilos de pommes de terre sera livré en légumes, secs sur la base de 600 gr par coupon.

(b) La tête de carte « pommes de terres de ce même titre de rationnement qui a été valorisée pour le mois de mai pour la perception de 9 kilos de pommes de terre sera honorée par 1 k. 800 de légumes secs.

3° Rations « M.T.». — Les tickets de supplément de pommes de terre « M.T.» qui n'ont pu être livrés seront honorés chacun par 400 gr. de légumes secs.

SUCRE. — E J1-J2-J3-A-V-MT-M-C. Centres urbains et ruraux. Ticket « I » 1000 gr. Ticket « 1 » 500 gr. de cette série. Ticket « 2 et 3 » : 400 gr. chacun. Ticket « 4 » : 100 gr. de vergeoise.

Perception de la confiserie — Pour toutes les catégories de consommateurs des centres urbains et ruraux le ticket « Sucre » peut être honoré par 125 gr. de confiserie au lieu des 100 gr. de sucre auxquels ce ticket donne droit. La donrée sus-visée sera perceptible sans dépôt préalable d'insertrons jusqu'à épuisement des disponibilités mises en place.

BISCOTTE DE SUCRE. — CU. II: 250 gr.

CONFITURES. — (CU.12 - 250 gr.).

PATES. — (CU.13 - 250 gr.).

CHICOREE. — Tous consommateurs: ticket « A » = 125 gr.

CAFE. — Tous consommateurs: ticket « 5 » = 100 gr.; ticket « 6 » = 50 gr.

LEGUMES SECS. — Au titre du mois d'août : CU.14 - 500 gr. ; CR.54 - 250 gr.

ALIMENTS SPECIAUX. — Coupons de commande : E. : PD ; J1 : ND ; J2 : LD. — Coupons de perception : E. : PE ; J1 : NE ; J2 : LE. — Ration : 750 gr. de farines simples ou composées.

RIZ. — Coupons de commande : E : PD ; J1 : NG. — Coupons de perception : E : PE ; J1 : NH. — Ration : 500 grammes.

CHOCOLAT. — Coupons de commande : J1 : NA ; J2 : LA ; J3 : VA ; V : XA. — Coupons de perception : J1 : NB ; V : XB. Ration : 125 gr. — J2 : LB ; J3 : VB. Ration : 250 gr.

MARGARINE. — MT: 5-6-7-8 valent chacun 62 gr. 500. M : 5-6-7-8 valent chacun 137 gr. 500.

HUILE. — M. et MT : tickets 1, 2, 3, 4 : 12 gr. 500.

BEURRE. — E.J1, J2, J3, A, V, C, 1 à 12 : 250 gr. au total. En remplacement de la margarine : tickets « matières grasses » 1 à 4, 12 gr. 500 par ticket. — M et MT : tickets 1 à 8 : 300 gr. au total.

FROMAGE. — E J1-J2-J3 A, V, MT, M, C : ration de 160 à 240 gr. contre partie des tickets correspondant à la quantité délivrée.

VIN. — Sans changement.

SEL. — 1 kilo de sel égrugé par consommateur, perceptible sans remise de tickets chez le détaillant bénéficiant de l'inscription pour les produits d'épicerie.

Rationnement mensuel
Les rations supplémentaires par catégorie de bénéficiaires

Prisonniers de guerre : Pain, 50 gr. — Personnel de police : Pain, 75 gr.

Futures mamans : Par jour : Pain, 100 gr. Pour le mois : Viande, 1.360 gr.; sucre, 450 gr.; farines alimentaires, 750 gr.; chocolat, 250 gr.; fromage, 60 gr.; beurre, 200 gr.

Régimes alimentaires : R. A. S. I.: Par jour : Pain, 300 gr. Pour le mois : Viande, 2.160 gr.; beurre, 350 gr.; fromage, 240 gr. — R. A. S. 2 : Par jour : Pain, 150 gr. Pour le mois : Viande, 1.440 gr.; beurre, 200 gr.; fromage, 240 gr.

Enfants de 0 à 3 ans : Sucre, 450 gr. pour le mois.

Les rations ci-dessus valorisent, en totalité, les tickets qui figurent sur les titres susvisés.

Les cartes spéciales par catégorie de bénéficiaires. — Producteurs de céréales : Pour le mois : Pain, 10 kg 500.

Frontaliers belges M. T. : Par jour : Pain, 200 gr. Pour le mois : Viande, 660 gr.; pommes de terre primeurs, 3 kg (tickets A, B C.); margarine, 250 gr. (tickets 1 F.B., 2 F.B.); beurre, 50 gr. (tickets F.B.).

Mariniers de passage : Par jour : Pain, 275 gr. Pour 10 jours : Viande, 180 gr pommes de terre primeurs, 3 kg.; sucre, 325 gr.; pâtes, 75 gr.; légumes secs, 300 gr.; chicorée, 50 gr. (ticket A); café 70 gr.; margarine, 75 gr.; huile, 25 gr.; fromage, 50 gr.; vin, un demi-litre.

Mariniers M. T. : Par jour : Pain, 475 gr. Pour 10 jours : Viande, 480 gr. pommes de terre primeurs, 3 kg.; sucre, 325 gr.; pâtes, 75 gr.; légumes secs, 300 gr.; chicorée, 125 gr. (ticket A); café 70 gr.; margarine 200 gr.; huile, 25 gr.; fromage, 50 gr.; vin, 1 litre.

Avis divers

Le rationnement du fromage. — Les consommateurs sont informés que les tickets de fromage peuvent être honorés chaque mois jusqu'à concurrence de 10 % des rations distribuées en fromage « 1/2 sel ».

Le recensement d'inscriptions pour produits d'épicerie. — Un dépôt d'inscriptions pour les denrées alimentaires est prescrit pendant la période du 1er au 5 juillet 1943 pour une durée de six mois, soit de juillet à décembre inclus. Les coupons N° 1 de la feuille semestrielle de coupons du 2me semestre 1943 afférents à la période considérée seront utilisés à cet effet.

Cette disposition implique que pour l'inscription de juillet toute la bande de coupons N° 1 doit être détachée par le détaillant et conservée par lui pendant tout le semestre.

Le détaillant sera tenu d'effectuer chaque mois à son grossiste le dépôt des coupons du mois en cours qu'il prélèvera sur les bandes en sa possession.

Les consommateurs sont, en conséquence, invités à effectuer ce dépôt durant la période susvisée chez le commerçant détaillant de leur choix. L'offre de ce dépôt d'inscription sera immédiat en ce sens que le service du mois de juillet sera assuré par le commerçant réceptionnaire des inscriptions pour la période considérée.

Les épiciers détaillants sont tenus de respecter les prescriptions ci-après :

1°) Dès réception de l'inscription le cachet commercial devra être apposé dans la case N° 1 figurant sur la souche de la feuille semestrielle de coupons, réservée à cet effet.

2° Un registre des inscriptions reçues doit obligatoirement être tenu constamment à jour.

Il devra mentionner les renseignements ci-après pour chacun des consommateurs régulièrement inscrits dans le commerce considéré : a) la date de l'inscription, b) le numéro d'ordre de l'inscription, c) le numéro de la carte individuelle d'alimentation, d) nom et prénom, e) adresse complète f) catégorie, g) les mutations éventuelles pendant la période d'effet de ce recensement.

En cas de changement de résidence et sur le vu du certificat de radiation délivré par la mairie, le détaillant remettra au consommateur les coupons afférents aux mois restant à couvrir afin que ceux-ci puissent, de nouveau, être déposés, à titre d'inscription, chez le commerçant du nouveau lieu de résidence, qui procédera ensuite comme ci-dessus indiqué.

Les inscriptions pour le vin. — L'attention des consommateurs est attirée sur le fait que les inscriptions déposées en avril couvrent le service du vin jusqu'au mois de juillet inclus.

Cette disposition a été indiquée dans le tableau de rationnement du mois d'avril.

Les nouvelles cartes mises en service à partir de juillet comportent un ticket d'inscription « juillet 1943 ».

Cette inscription qui devra être déposée chez le commerçant choisi pour le 10 juillet, couvrira le service des mois d'août, septembre et octobre.

En marge des conférences antimaçonniques

Qu'est-ce que la franc-maçonnerie ?

Une équivoque a toujours plané sur cette société secrète et les paisibles habitants de nos sous-préfectures, quand ils passaient dans une rue silencieuse, où un fronton marqué d'un triangle avec un œil flamboyant au milieu indiquait la loge locale, éprouvaient un sentiment obscur fait de malaise et d'éloignement. Ils connaissaient tel médecin, tel pharmacien, tel hôtelier, tel instituteur, assidus aux réunions, qui se tenaient là. On disait que c'est parce qu'un tel était maçon, qu'il avait réussi rapidement à devenir maire, conseiller général, député, ou bien qu'il avait obtenu tel poste important dans l'administration.

Selon les provinces, le franc-maçon était radical ou socialiste, modéré ou secrétaire, mais presque toujours de gauche. Il avait le bras long, disait-on, et par lui on pouvait obtenir bien des faveurs de l'Etat.

Qu'avait-il de vrai dans tout cela ? Le peuple ne le savait pas au juste et ne cherchait pas à savoir davantage. C'était trop compliqué et, au fond, cela ne l'intéressait pas, car il n'est sensible qu'aux résultats et non aux causes qu'il ne perçoit pas.

La réalité était autrement dangereuse. Tant par son enseignement en loge que par l'organisation savante de sa propagande dans l'opinion, la franc-maçonnerie a influencé et orienté, pendant des années, la politique intérieure de notre pays.

Elle était parvenue à placer aux positions-clés, dans tous les ministères et dans toutes les administrations, des hommes à elle, qui sacrifièrent délibérément les intérêts supérieurs du pays aux intérêts particuliers de la secte.

Le 5 juillet, à Lille, M. Maitrot de La Motte, conférencier des « Documents maçonniques », viendra exposer, devant les habitants de notre région, l'action néfaste et destructrice de la franc-maçonnerie. Nombreux seront ceux qui assisteront à ces conférences pleines d'intérêt et riches d'enseignements.

Pour combattre et exterminer un ennemi, il faut bien le connaître. Pour abattre définitivement la franc-maçonnerie, il faut connaître à fond ses origines, ses principes, son action.

C'est le but que se proposent les conférences organisées par le ministère de l'information.

Rassemblement national populaire

Le 2me congrès départemental aura lieu le 4 juillet à Lille

Comme préface au conseil national du R.N.P. qui se tiendra à Paris les 16, 17 et 18 juillet, la Fédération départementale convoque ses militants à Lille pour le 4 juillet, à 10 h. du matin, salle du Conservatoire.

A l'heure où l'opinion publique est déconcertée, une poignée d'hommes imbus de l'idéal socialiste le plus pur entendent affirmer leur foi dans les destinées de la France et de l'Europe. Le R.N.P. et son chef Marcel Déat sonneront de l'avenir de leur pays, voulant lui épargner le retour des hordes juives et capitalistes et l'empire du bolchevisme, entendent faire démarrer la Révolution nationale, la vraie, et non pas celle que les réactionnaires essaient d'instaurer depuis trois ans. Afin que nulle équivoque ne se produise chez les travailleurs le congrès départemental étudiera les questions suivantes :

La révolution nationale — principes et méthodes ; la révolution nationale et le Gouvernement ; la révolution nationale des milieux nationaux populaires.

L'après-midi, à 15 h., une réunion se tiendra salle du conservatoire, où parleront Georges Albertini, secrétaire général du R.N.P. et Gaston Bloteau, chef départemental.

LILLE

Un escroc soutire plus de 60.000 francs à ses amis qui le font arrêter

Sans profession ni domicile fixe, Hamaladache Lakdar errait à Lille depuis quatre ou cinq mois. A la suite de plusieurs plaintes en escroquerie déposées contre lui, la police vient de l'arrêter.

C'est une histoire plutôt « bébête » que celle de cet étranger, que personne dans Lille ne connaissait ni d'Adam ni d'Eve et à qui, sur une simple demande de prêt, on remettait en toute confiance des sommes variant entre 10.000 et 20.000 francs... Mais la crédulité humaine n'a pas de fond, dit-on. Voici dans quel moment les choses se sont passées :

A son arrivée à Lille, Hamaladache se montra régulièrement dans les principaux cafés et restaurants du centre. Il dépensait sans compter, se comportait en royal copain. A l'endroit de ses amis, bonnes poires admiratrices, et répétait à qui le voulait entendre, qu'il ne connaissait pas le bout de sa fortune. Bref, il était devenu la vedette, la coqueluche d'une bande de gogos, plus à plaindre qu'à blâmer, qui voltigeaient autour de lui.

Un beau matin, en plein café, Hamaladache simula l'indignation. On venait de lui voler, disait-il, sa serviette qui ne contenait pas moins de 30 millions. Et, pour acheter « de quoi faire à bloc » ses fervents admirateurs, il se dirigea vers le commissariat du 1er arrondissement pour déposer une plainte en règle.

Le règlement c'est le règlement, qu'il s'agisse de 10 centimes ou de 30 millions. Les agents prièrent le plaignant de se rendre à la permanence pour exposer son cas au commissaire de police.

— Comment, disait Hamaladache, faire tant de chichis pour prendre une plainte. Eh bien ! moi, je ne suis pas si regardant que vous ; je me la déposerai pas ma plainte.

L'affaire en serait restée là, si ces jours derniers, plusieurs des admirateurs d'Hamaladache, à qui ce dernier avait emprunté des sommes importantes, ne s'étaient décidés à porter plainte à leur tour, mais pour tout de bon, et non pour rire, contre l'objet de leur admiration.

On s'aperçut — trop tard hélas ! — qu'Hamaladache n'était qu'un vulgaire escroc : il n'avait plus un sou, vaillant au moment de son arrestation.

A l'Amicale des stalags VI

C'est dimanche 4 juillet, à 9 h. 45, à la Maison du prisonnier, 31, rue du Molinel, qu'aura lieu la première réunion de l'amicale des stalags VI. Plusieurs libérés de ce stalag viendront spécialement de Paris et prouveront ainsi la continuité dans l'union qui fut celle de l'exil.

Les organisateurs sèmeront voir à cette réunion tous les rapatriés de tous les VI avec leurs familles, ainsi que les familles des prisonniers encore en captivité.

Pour tous renseignements, s'adresser au responsable général : M. Emile Lagache, ex-VI A, 31, rue du Molinel, Lille.

NORD

A LOON-PLAGE, UN MAITRE-MAÇON TOMBE D'UNE HAUTEUR DE 12 METRES ET SE BLESSE MORTELLEMENT. — Occupé à un travail de réparation sur la toiture de la sécherie de chicorée de M. Bertheloot, à Craywick, M. Claude Meillier-Calcoën, maître-maçon à Loon-plage, perdit soudain l'équilibre et tomba lourdement d'une hauteur de 12 mètres environ, se fracturant la base du crâne et la colonne vertébrale. Conduit d'urgence à l'hôpital de Dunkerque, il a succombé.

Jury des études musicales du Nord de la France

Voici les résultats des examens de piano et solfège du lundi 28 juin :

Elémentaire (3e div.). — 1re mention : Paulette Sailly (Mme Triquet, d'Avion). — (1re div.). — 1re dist. à l'unanimité : Roger Marquis (Mme Vermandel, de Marcq) ; 1re dist. : Jean Cabuil, Michelle Prouille, Geneviève Hochard (Mme Triquet), Françoise Despature, Jacques Dhainaut (Mme Vermandel) ; 2e dist. : Christiane Soulles, Marie-Noëlle Bouche (id).

Primaire (3e div.). — 1re ment. : Roger Verrue (Mme Vallet, d'Avion) ; 2e ment. : Nelly Samyn (id.) — 3e ment. : Raymonde Bourlet, Renée Brame (Mlle Pelletier, de Lille). Thérèse Clyve, Marie-Joséphe Cailleret, Viviane Lefebvre (Mlle Mercier, d'Armentières). — 1re div.). — 2e dist. : Denise Verryser (Mme Vallet).

Secondaire (2e div.). — 2e ment : Marie-Claude Leroux (Mme Gouy-Deretz, de Lilvin).

Supérieur (1re div.). — 1er accessit : Raymonde Caudron (Mme Gouy-Deretz).

Solfège préparatoire. — 3e nom : Michelle Prouille (Mme Vallet, d'Avion), Céline Lecocq, Jacques Dhainaut, Christiane Soulles, Roger Marquis, Françoise Despature (Mme Vermandel, de Marcq) : 3e nom. : Christiane Lesot (id.).

Solfège primaire. — 2e ment. : Andrée Lepagnot (Mme Vallet), Françoise Demonchaux (Mlle Lepreux, de Lambersart), Suzanne Lefebvre (Mme Vermandel) ; 3e ment. : Raymonde Maurette, Janine Pauwels (id.).

LA RETRAITE DES VIEUX TRAVAILLEURS. — Les vieux travailleurs sont avisés que dorénavant le certificat de vie pour leur conjoint à charge ne devra être délivré qu'une seule fois par an, au cours du premier trimestre de l'année. Toutefois, ils sont tenus d'informer le service régional des Assurances sociales 48, rue Royale, à Lille, de tout changement survenu dans leur situation notamment en cas de décès du conjoint.

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFECTURE

La fourniture du lait

Le minimum de fourniture de lait est fixé ainsi qu'il suit, par jour et par vache, à dater du 1er juillet 1943 :

Arrondissement d'Avesnes et, dans l'arrondissement de Cambrai, le canton du Cateau : 272 grammes de matière grasse, soit 8 litres de lait à 34 grammes ou 320 grammes de beurre titrant au maximum 16 % d'humidité.

Tous les autres cantons du Nord : 204 grammes de matière grasse, soit 6 litres de lait à 34 grammes ou 240 grammes de beurre titrant au maximum 16 % d'humidité.

CARNET

NAISSANCES

— M. et Mme Hector Strayre-Spriet sont heureux de vous annoncer la naissance de leur fille Annie.

Le 25 juin 1943.
80, Boulevard de Cambrai, Roubaix.
10, rue Motte, Tourcoing. 95560d

— M. et Mme Jacques Plaisant-Le Philippe sont heureux de vous annoncer la naissance de leur fils Bernard.

Le 18 juin 1943.
Le Pecq: 101, route de Croissy (S.et O.)

FIANÇAILLES

— M. et Mme Edouard Fournier-Fournier, M. et Mme Albert Murat-Baudouin, ont le plaisir de vous annoncer les fiançailles de leurs enfants Marie-Thérèse et Pierre.

50, rue de Soubise, Roubaix.
349, boulevard Gambetta, Tourcoing.

— M. et Mme Louis Desprets sont heureux de vous faire part des fiançailles de leur fille Annette avec M. Jean Dewavrin.

Lille, 126, rue Royale.

Mme Henri Dewavrin-Masurel est heureuse de vous faire part des fiançailles de son fils Jean avec Mlle Annette Desprets.

Châteauroux, 200, r. de Strasbourg.

— M. et Mlle Algoet-Desouter, M. et Mme Loof-Algoet sont heureux de vous annoncer les fiançailles de leur petite-fille et fille Hélène avec M. André Feix.

M. et Mme Feix-Lecocq sont heureux de vous annoncer les fiançailles de leur fils André avec Mlle Hélène Loof.

Roubaix, 42, rue du Vieil-Abreuvoir.
Croix, 9, rue du Boulevard.
Croix, 4, rue de Roubaix. 95556d

MARIAGES

— M. et Mme Camille Terrier-Degeaille, Mme Elie Blondel-Tiberghien ont l'honneur de vous faire part du mariage de leurs enfants Madeleine et Jean.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée le samedi 3 juillet, à 10 h. 30, en l'église Saint-Christophe, à Tourcoing. A l'issue de la cérémonie religieuse les familles recevront les félicitations à la sacristie.

2, Place de la République.
24, rue Condbroet.

Cet avis tient lieu de faire-part. 3d

ORDINATION

— M. et Mme Albert Duquesne ont l'honneur de vous faire part de l'ordination sacerdotale que leur fils, le Révérend Père Roger Duquesne, de la Société des Missions Africaines de Lyon, a reçu le jeudi 24 juin 1943, en la Basilique de Notre-Dame de Fourvière, à Lyon.

Ils vous prient de bien vouloir assister à la messe solennelle de prémices qu'il célébrera le dimanche 4 juillet 1943, à 10 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoing.

L'offrande tiendra lieu de félicitations.

Tourcoing, le 30 juin 1943.
61, rue d'Angleterre. 95556d

NECROLOGIE

— On annonce la mort de Mme Hector Vandertheeren, née Marthe Vanclebèle, pieusement décédée à Roncq, le 30 juin, dans sa 50me année. Ses funérailles auront lieu le samedi 3 juillet, à 10 heures, en l'église Saint-Piat, à Roncq. 95562d

LES SPORTS

ATHLETISME — TENNIS

SAMEDI ET DIMANCHE au parc Jean-Dubrulle
luttes passionnantes pour les titres régionaux

Les brillants résultats acquis par les scolaires et universitaires régionaux aux récents championnats de France de l'U.S.S.U. et de l'U.G.S.E.L., les belles performances réalisées au cours des championnats départementaux, celles plus intéressantes encore qui furent réalisées par Hansenne et Wartelle dimanche dernier à Paris, assurent un gros intérêt à ces championnats qui se disputeront samedi et dimanche prochains au parc Jean-Dubrulle.

On y reverra les Hansenne, Wartelle, Durot, Savary, Boniface, Lecat, Lavalée, Malbranque, Descamps, Dupont, Bodin, Herry, Renier, Caron, Pétain, Legrain, Carion, Nys, Campagne, Vicart, Denis, Comneyne, Huyghe, Pardoen, Basin, Guyot... en seniors, les Denayer, Peron, Dufourmantelle, Van Peene, Desruelles, Montagnéli Rerickson, Pochet, Duhamel, Ghys, Gaj, Stievenart... en juniors, les Rousseau, Dupré, Guerdin, Miquet, Bouchez, Piat, Desprein, Warguy, Kempinski... et cadets qui chercheront à obtenir avec les titres régionaux, leur qualification aux championnats nationaux.

La lutte ne sera pas moins sévère entre les clubs qui « bataillaient » pour le titre envié de champion régional, tandis que, innovation intéressante, les juniors et cadets auront, cette fois un classement spécial comptant pour l'attribution nationale de la « coupe de l'athlétisme du Maréchal ».

En raison de l'importance du programme les compétitions ont été échelonnées sur deux journées. Le samedi après-midi auront lieu les éliminatoires, des demi-finales et de nombreuses finales de courses et concours. Le dimanche matin seront disputées les épreuves de marche (10.000 seniors et juniors et 5.000 cadets).

Enfin, le dimanche après-midi seront attribués une trentaine de titres de champions régionaux.

Les tickets pour le dimanche seront vendus à partir de mercredi jusqu'à dimanche à onze heures, à Lille, Bar de l'Echo, Grand'Place ; à Roubaix, Café Belle-Vue, rue du Maréchal-Foch.

Prix des places :

Samedi : Tribune assise, 20 fr.; Tribune ligne d'arrivée, 10 fr.; Tribune ligne opposée, 5 fr.

Dimanche : Tribune assise, 30 fr.; Tribune ligne d'arrivée, 20 fr.; Tribune ligne opposée, 10 fr.

BOXE

LES AMATEURS DIMANCHE, A ROUBAIX

C'est le Boxing-Club de la Bourse, demi-finaliste du championnat de France par équipe, qui viendra à Roubaix, dimanche prochain, à 15 h., salle de l'A.S.R., rencontrer les meilleurs éléments du Boxing-Club d'Hénin-Liétard et de l'Académie des sports de Roubaix.

Voici le programme :

3 rounds de 3 minutes. — Lesur, 54 kil. (B.C.L.B.) c. Sieur, 52 kil. (A.S.R.), champion interrégional. — Baron, 56 kil. (B.C.L.B.), champion du Pas-de-Calais, c. A. Henneuse, 58 kil. (A.S.R.). — Bacchary, 68 kil. (B.C.H.L.) c. Spriet, 69 kil. (A.S.R.). — Pawlak, 60 kil. (B.C.H.L.) c. Duralain, 60 kil. (B.C.L.B.). — Orre C., 50 kil. (B.C.H.L.) c. Furdina, 50 kil. (B.C.L.B.), champion du Pas-de-Calais. — Ocre R., 59 kil. (B.C.H.L.) c. Ducarton, 60 kil (B.C.L.B.). — Jankowski, 78 kil. (C.B.H.L.) c. Krol, 76 kil. (B.C.L.B.). — Dreux, 48 kil. (B.C.H.L.) c. Vacrok?, 49 kil. (B.C.L.B.)

Prix des places : rings, 12 fr. ; populaires, 5 fr. Location sans frais à l'A.S.R., 41, rue du Chemin-de-Fer.

ESCRIME

L'A.A.F. et Arras sont champions du Nord

Une nouvelle victoire vient de s'ajouter au palmarès de l'Académie d'armes des Flandres de Lille. Son équipe féminine, composée de Mmes Lesieux, Kretschmar, Gontbler, a remporté une éclatante victoire sur le C. F. D'Arras par 5 à 0 et, en finale, sur la salle Nictou (5 à 0).

Tandis que se déroulaient les épreuves féminines, le championnat d'épée se disputait avec acharnement Toutes les salles de la région étaient représentées et les deux équipes d'Arras se classèrent en tête. Seule l'équipe de Cambrai sut résister aux attaques des Arrageois et ne succomba que d'une touche devant l'équipe 1re du C. E. A.

Voici les principaux résultats :

Fleuret féminin. — Quart de finale: Salle Nictou bat A. F. Cambrai. — Demi-finale : A. A. F. 1 bat Arras 1 victoires à 0. — Finale : A. A. F. 1 bat Salle Nictou par 5 victoires à 0.

Epée. — Quarts de finale : Arras (II) bat R. C. Arras. Delbec (1) bat A. A. F. (1) ; Cambrai bat Roubaix (1) ; Arras (1) bat Hellemmes (1). — Demi-finales : Arras (II) bat Delbec, 5-3 ; Arras (1) bat Cambrai, 5-3. — Finale : Arras ex-aequo Arras 1.

NATATION

Pour le championnat des Flandres, à Tourcoing

La saison battant actuellement son plein, la première journée du championnat des Flandres aura lieu le dimanche 4 juillet, en la piscine municipale de Tourcoing.

De nombreux engagements laissent prévoir des luttes serrées.

Voici le programme :

Messieurs. — 100 m. nage libre ; 400 m. nage libre ; 300 m. brasse ; 4×200 relai.

Cadets. — 100 m. brasse.

Minimes. — 50 m. dos ; 50 m. brasse ; 50 m. nage libre.

Dames. — 100 m. dos ; 400 m. nage libre.

Cadettes. — 100 m. nage libre ; 100 m. dos.

LES CHAMPIONNATS DU RACING-CLUB DE ROUBAIX

Les annuelles épreuves, réservées aux membres du R.-C.R., ont réuni 148 inscriptions. Voici les premiers résultats :

Simples messieurs: 1re série (28 joueurs): 1er tour: Leclercq bat B. Maincent: 6-4, 3-6, 6-6; J. Bathiat b. R. Filipo, w.-o. — 2me tour: J. Wauquier b. R. Dubly: 6-1, 6-4; P. Mory b. G. Motte: 2-6, 6-4, 6-4 ;J. Hennion b. R. Leclercq: 6-3, 6-3; A. Breisroff b. D. Tiberghien: 6-0, 6-2; G. Bonduelle b. J. Bathiat: 8-6, 8-6. — 3me tour: Roger Masurel b. J. Wauquier: 8-6, 6-3; R. Nys b. P. Mory: 6-3, 6-4; J. Hennion b. Raymond Masurel: 6-4, 2-6, 6-1; M. Ingl